

COMMUNE DE LA BOURGONCE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 FEVRIER 2021
A 20H30

COMPTE RENDU

Présents :

Mrs Denis HUIN - Patrice BRICKERT - Idir ZATOUT - Willy COLIN - Matthieu COLLIN - Jean-Pierre SIDEL - Mickaël CHENAL - Samuel DELETTRE - Rémy ANTOINE - Frédéric PERNIN - Sylvain LENTENGRE - Yannick GOLIOT
Mmes Emilie GEORGES - Françoise DESCHEEMACKER

Excusée : Nadine MARTIN (a quitté le conseil à 20h50)

A été nommé secrétaire de séance : Frédéric PERNIN

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 décembre 2020
2. Démission de la 1ère adjointe
3. Communauté d'Agglomération : nomination du membre suppléant au Conseil communautaire
4. Communauté d'Agglomération : nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la CLECT (Commission Locale pour l'Evaluation des Charges transférées)
5. Communauté d'Agglomération : modification des statuts
6. SMIC : adhésion de syndicats
7. ONF : programme de travaux 2021
8. Travaux : réfection des routes communales
9. Achat de la débroussailleuse
10. Questions diverses
 - Réfection des gouttières sur le toit de la mairie
 - Contrat de maintenance du défibrillateur et des radars pédagogiques

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande la tenue du conseil municipal à huis-clos.

Huis- clos approuvé à 15 voix pour

Puis Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil que dorénavant les questions qui ne sont pas inscrites à l'ordre de jour devront être envoyées en mairie 48 heures avant la tenue de la réunion.

De plus, il ne sera plus toléré (sauf à huis clos) de mentionner un employé communal ou un habitant de la commune lors du conseil.

M. Rémy Antoine estime que ces restrictions le concerne et demande à M. le Maire une réponse à son mail concernant la qualité de l'eau. Ce dernier, n'ayant pas obtenu la réponse auprès de l'organisme concerné, ne peut y répondre actuellement.

Mme Nadine MARTIN s'excuse et quitte le conseil municipal à 20h50.

1 -Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 décembre 2020

Aucune remarque n'étant apportée sur le compte-rendu de la réunion du 4 décembre 2020, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2 - Démission de la 1ère adjointe

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal qui détermine librement le nombre d'adjoints.

Suite à la démission de Madame Nadine MARTIN du poste de première adjointe, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal deux propositions :

- supprimer le poste d'adjoint
- remplacer l'adjoint démissionnaire et maintenir à 3 le nombre d'adjoints.

Il précise que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, l'adjoint nouvellement élu prend naturellement place au dernier rang dans l'ordre des adjoints, et chacun des autres adjoints remonte d'un rang. Cependant, le conseil municipal peut déroger à ce principe et décider que dans l'ordre du tableau, ce nouvel adjoint occupera le même rang que son prédécesseur.

Le conseil ayant décidé de procéder à un vote à bulletin secret pour déterminer le nombre d'adjoint, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Voix pour 2 adjoints : 7
- Voix pour 3 adjoints : 6
- Bulletin blanc : 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de supprimer un poste d'adjoint, portant ainsi le nombre d'adjoints à 2.

De ce fait, M. Patrice BRICKERT devient 1er adjoint et M. Idir ZATOUT 2ème adjoint.

Adopté à 14 voix pour

3 - Communauté d'Agglomération : nomination du membre suppléant au Conseil Communautaire

Suite à la démission de la 1ère adjointe qui était également membre suppléant au conseil communautaire, Monsieur Patrice BRICKERT est nommé membre suppléant au conseil communautaire.

Adopté à 14 voix pour

4 - Communauté d'Agglomération : nomination de 2 membres à la CLECT

Suite à la délibération en date du 11 juillet 2020 de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges portant constitution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, le conseil municipal doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger et représenter la commune au sein de la CLECT ;

Pour info : cette commission est chargée d'évaluer le montant des charges transférées ; cette évaluation est un préalable nécessaire à la fixation du montant de l'attribution de compensation entre la commune et la Communauté d'Agglomération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- Monsieur Denis HUIN, Maire, délégué titulaire
- Monsieur Patrice BRICKERT, 1er adjoint, délégué suppléant.

Adopté à 14 voix pour

5 - Communauté d'Agglomération : modification des statuts

Monsieur Le Maire fait part au conseil de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, portant sur le siège fixé au 7 Place Saint Martin 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES et sur une compétence optionnelle : soutien et accompagnement du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante sur le territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la modification des nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Adopté à 14 voix pour concernant le siège de la Communauté d'Agglomération et 13 voix pour et 1 abstention concernant la compétence optionnelle.

6 - SMIC : adhésion de syndicats et participation financière 2021

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte les demandes d'adhésions au SMIC des Vosges :

- du Syndicat des jeunes Chênes (canton de Charmes)
- du Syndicat de la station d'épuration du Thillot

Adopté à 14 voix pour

Le Conseil est appelé à se prononcer sur la participation financière 2021 au SMIC des Vosges. La cotisation 2021 est la suivante : un forfait de 50,- € puis 5,- € par tranche de 10 habitants (920 pour La Bourgonce), soit un total de 510,- €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la participation financière 2021 de 510,- €.

Adopté à 14 voix pour

7 - ONF : programme de travaux 2021

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance du devis de l'ONF pour les travaux 2021 établi comme suit :

- travaux sur limites et parcellaires : entretien du parcellaire
 - * débroussaillage manuel et mise en peinture sur parcelles P4 et P5
- pour un total H.T. de 1 760,00 €

Décident d'accepter le programme de travaux 2021.

Adopté à 14 voix pour

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une restructuration de l'ONF (avec des suppressions de postes). Ainsi M. Olivier MARCHAND, qui était le gestionnaire de nos forêts quitte le secteur et est remplacé par M. CLAUDEL, garde forestier à Saint-Rémy.

8 - Réfection des routes communales

Monsieur le Maire a rencontré M. Aubert, maître d'œuvre, pour déterminer les travaux à réaliser sur les routes communales de La Bourgonce et définir le coût de réfection. Possibilité de poser des rustines sur certains chemins et ainsi réduire le coût.

Une réunion de travaux aura lieu prochainement lorsque le maître d'œuvre aura envoyé son étude. Les travaux peuvent être subventionnés à 17 % par le Département et seront réalisés sur 2 ans.

9 - Achat de la débroussailleuse

Lors de la réunion de conseil municipal du 23 octobre 2020, Monsieur le Maire avait présenté un devis de chez Georges Motoculture concernant une faucheuse débroussailleuse pour un montant de 12 220,- HT. Les membres du conseil ont décidé d'inscrire cette dépense au budget 2021.

Adopté à 14 voix pour

10 - Questions diverses

- Réfection des gouttières sur le toit de la mairie : après avoir constaté des trous dans les gouttières sur le devant de la mairie, le Maire a demandé à M. Willy Colin de procéder à la réparation de ces trous. Or il s'avère que toutes les bavettes des gouttières de la mairie sont en mauvais état et qu'il faudrait prévoir la réfection de ces dernières. Le conseil autorise M. Willy Colin à réparer toutes les gouttières de la mairie.

- Contrat de maintenance du défibrillateur et des radars pédagogiques :

Radars pédagogiques : devis d'Elan Cité de 199,- € HT par radar par an pour une durée de 36 mois, contrat de maintenance assurant les réparations des 2 radars, la mise à jour des logiciels et l'assistance. Adopté à 14 voix pour

Défibrillateur : voir avec le Pays de la Déodatie, prévoir également une formation en 2021, si la situation sanitaire le permet.

- SDANC : prévoir le contrat de maintenance de la micro-station de la cantine

- Prévoir le nettoyage de la fosse septique de la mairie, contacter EURL Huin.

- Réunion Free : par arrêté ministériel du 17/12/2020 définissant la liste de zones à couvrir par les opérateurs mobiles, la commune a été retenue pour l'amélioration de la couverture de téléphonie mobile. Ce projet est mené par une équipe locale : Préfecture, Conseil Départemental et DDT.

L'installation est réalisée et financée par les opérateurs mobiles. Les 4 opérateurs se sont répartis les zones. A La Bourgonce, c'est Free mobile qui va effectuer les travaux de mise en place du pylône où les 4 opérateurs seront réunis.

Après présentation des zones à couvrir sur la commune, une parcelle a été retenue appartenant à un particulier. Monsieur le Maire se propose de le contacter !

Séance levée à 23h00.

A LA BOURGONCE, le 25 février 2021

Le Maire, Denis HUIN